***Conditions générales de vente***

Article 1 : L’objet

Toute prestation accomplie par l’ASBL « Avoir les pieds sur terre » implique l'adhésion sans réserve du demandeur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Tarifs

Les prix des prestations sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros.

Article 3 : Les rabais et les ristournes

L’ASBL A.L.P.S.T s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les séances et les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 4 : Prix

Actuellement, les tarifs sont de 5 €/enfant pour une séance.   
Une séance dure 1h30.

Pour un groupe de moins de 15 enfants, il est nécessaire d’envoyer un mail le précisant afin d’évaluer la demande et le coût proposé.

À tout moment, l’ASBL peut offrir ou utiliser l’argent obtenu par des subsides pour animer des séances. Lorsque le prix des séances est inférieur à celui mentionné plus haut, l’ASBL s’engage à envoyer un mail le précisant.

Article 5 : Modalité de paiement

Le règlement des commandes se fera sur le compte : BE59523081465426

Il se fera par virement bancaire.

Article 6 : Validation de la commande

La commande sera validée après la totalité du paiement.

Un accord peut être trouvé avec l’ASBL afin de ne payer qu’un acompte de 30%. Dans ce cas, le reste de la somme due sera payé au plus tard dans les trente jours après la prestation.

Article 9 : Lieu

Le lieu de la prestation est défini au préalable avec le partenaire.   
En cas de non-décision, l’ASBL A.L.P.S.T prendra elle-même en charge le choix du lieu le plus adapté.   
En cas de projet commun comprenant plusieurs partenaires, l’ASBL A.L.P.S.T se chargera de choisir elle-même le lieu de la prestation. Celle-ci sera donnée aux différents partenaires sur simple demande au plus tard lors du paiement de la prestation ou un mois avant la prestation.

Article 10 : Conditions météorologiques

Par mauvais temps, la prestation ne peut être annulée sauf en cas de fermeture des parcs et avis de tempête. Le demandeur veillera à s’informer des prévisions météo et de se chargera de veiller à ce que les participants soient habillés et couverts en conséquence.

Article 11 : Date

La date de la prestation est convenue avec le partenaire, de préférence avant le paiement. C’est le versement de la somme due par le partenaire qui fait office de validation de celle-ci (Cf. Article 6).

Article 12 : Clause de force majeure

La responsabilité de l’ASBL A.L.P.S.T ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

En cas de force majeure, la prestation sera reportée. Si aucune date ne peut être trouvée dans le courant de l’année, la prestation sera annulée et remboursée.   
Si un grand nombre de prestations doivent être annulées (au-delà de 10 pour l’ASBL au cours d’une année civile), les prestations ne seront pas remboursées.

Article 13 : tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit belge. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de l’entreprise du Brabant-Wallon (Rue Clarisse 115 B, 1400 Nivelles).

***Fait au siège social de l’ASBL : 75 Chaussée d’Ophain, 1420 Braine-l’Alleud le 24 juin 2023.***

***Pringels Joyce, présidente de l’ASBL Avoir les pieds sur terre.***